



TITRE : POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

N° :	110_ACIRC 01
Emise-le :	09/11/2022
Révisée-le :	
Rév. N° :	00
Nbr de Page :	02

1. INTRODUCTION

La Compagnie des Bauxites de Guinée est exposée à divers risques. Elle est confrontée à des défis de production et au respect des normes et réglementations de plus en plus interconnectés et complexes.

La politique de gestion des risques détermine une approche homogène et systématique de gestion des divers risques encourus au sein de la CBG et fait partie intégrante des obligations de diligence que les départements doivent remplir dans le cadre de leurs activités.

2. BUT :

La politique de gestion des risques énonce les principes, les exigences et les responsabilités qui s'appliquent au cadre de gestion des risques à la CBG.

Elle guide à l'application systématique des principes de gestion des risques, et fournit une assurance quant à la prise de décision, à travers une approche systématique. Elle poursuit les objectifs suivants :

- Identification, classification, détermination et mise en œuvre des mesures de suppression ou d'atténuation des risques,
- Soutien des départements au moyen d'informations pertinentes sur les risques,
- Assurance d'un niveau élevé de prévention et contrôle pour la sécurité des personnes, des biens matériels et immatériels de l'entreprise, pour l'environnement et les communautés riveraines,
- Préservation de la bonne réputation de l'entreprise,
- Conformité réglementaire et contractuelle.

3. CHAMP D'APPLICATION :

Cette politique s'applique à toutes les activités et fonctions au sein de la CBG, dans le cadre ou à l'intérieur de ses opérations.

4. PRINCIPES

Notre démarche vise à structurer l'approche de gestion des risques dans l'entreprise selon une méthode standard et partagée par les entreprises de même taille du secteur. Elle s'étend du niveau opérationnel au niveau stratégique le plus élevé. Elle prend en considération les facteurs internes et externes, et contribue ainsi à l'intégration de la sécurité dans les prises de décisions. De manière à ce que :

- Chacun tienne compte des risques, quelle que soit l'activité effectuée,
- Chacun connaisse les risques et les contrôles correspondant à son travail,
- Lorsque l'on constate un nouveau danger, que l'on le signale,
- Chacun réfléchisse à de nouveaux moyens de contrôle des risques plus performants.



TITRE : POLITIQUE DE GESTION DES RISQUES

N° :	110_ACIRC 01
Emise-le :	09/11/2022
Révisée-le :	
Rév. N° :	00
Nbr de Page :	02

**5. CADRE DE
GESTION DES
RISQUES**

La CBG est résolue à gérer les risques de manière proactive et efficace. Le cadre de gestion des risques mis en place responsabilise tous les employés et permet une meilleure connaissance des risques et une prise de décision éclairée.

Souleymane TRAORE
Directeur Général CBG

